

venance des marchandises. En considérant le total des importations, la moyenne des droits payés en 1890 a été 10,100 pour cent, et la moyenne en 1903 a été 10,468 pour cent, soit une réduction d'environ 2½ pour cent. Et cependant mon honorable ami voudrait faire croire que ce gouvernement n'a augmenté les taxes du pays. L'assiette de l'impôt n'a pas été augmentée. Au contraire, elle a été abaissée; mais le public, par suite d'une plus grande prospérité, a acheté beaucoup plus qu'autrefois, et comme conséquence il a versé beaucoup plus d'argent dans le trésor public, bien que les taxes fussent diminuées.

Mon honorable ami a dit que le gouvernement conservateur, se trouvant avoir plus d'argent qu'il n'en avait besoin, avait réduit les droits sur le sucre. Nos prédécesseurs n'ont jamais en tant d'argent que cela. S'ils eussent été si riches, ils auraient appliqué ces ressources au paiement des dépenses courantes, au lieu de grever la dette publique d'un supplément de \$6,500,000 par année. Mon honorable ami a aussi dit que le gouvernement conservateur avait enlevé tous les droits sur le sucre. Je nie cela absolument.

M. BELL: Je n'ai jamais dit semblable chose. Au contraire, j'ai donné les chiffres des droits perçus en ce temps-là sur le sucre. J'ai dit tout simplement qu'on avait réduit les droits sur le sucre.

L'honorable M. FIELDING: Je crois qu'en effet mon honorable ami a dit que ces droits avaient été réduits. Mon honorable ami a peut-être été en peu loin, car en réalité il n'y a pas eu de réduction. On a bien enlevé les droits sur le sucre brut, mais on les a maintenus sur le sucre raffiné, qui est le seul article de consommation. Ces droits ont été réduits, mais c'est une erreur de dire que ces droits ont été enlevés ou de prétendre qu'ils soient plus élevés aujourd'hui que du temps de nos prédécesseurs. Ce gouvernement a fait quelques changements dans les droits sur le sucre, et ces changements ont été faits pour deux raisons. D'abord, afin de modifier l'échelle des droits de telle sorte qu'au lieu de droits uniformes sur toutes les catégories de sucre raffiné, sans en considérer les qualités, les droits seraient dorénavant "ad valorem". Par conséquent, nous avons adopté ce qu'on appelle l'épreuve au polarimètre, qui nous permet de varier les droits de donner en nous basant sur le degré de force du sucre. C'est là la méthode qui est aujourd'hui considérée la plus scientifique pour la perception des droits sur le sucre. En second lieu, nous avons voulu accorder la préférence aux Antilles anglaises, et durant quelque temps il y a eu augmentation des droits perçus sur le sucre. Mais le personnel des douanes m'informe—bien que ces statistiques ne soient pas encore toutes utilisables—qu'alors qu'en 1896 les droits sur le sucre raffiné étaient de \$1.14 par 100 livres, les relevés de l'année dernière démontrent

qu'on ne paie plus maintenant que \$1.11½ par 100 livres. Ainsi, nous aurions donc, en réalité, abaissé les droits sur le sucre au lieu de les augmenter. Pour qu'il n'y ait pas de malentendus, je dois rappeler que je ne parle ici que des droits sur le sucre raffiné. Mais le sucre brut n'est pas un article de consommation habituelle. Je me rappelle qu'autrefois la consommation des Antilles était en grande demande, mais c'était là chose du passé même avant que ce gouvernement fût arrivé au pouvoir. Et au fur et à mesure que la condition des classes ouvrières s'est améliorée, la tendance a été, même parmi les classes les plus pauvres, à n'acheter que le produit de nos raffineries canadiennes. Par conséquent, pour ce qui est du consommateur, nous n'avons pas à nous occuper des droits sur le sucre brut. Cela concerne la classe des raffineries. Et sur le sucre raffiné, les droits ne sont plus maintenant que de \$1.11½ par cent livres, au lieu de \$1.14 en 1896.

Mon honorable ami nous a aussi parlé du tabac. Il a désiré savoir ce que mes électeurs allaient penser de l'augmentation des droits sur cet article. Eh bien, mes électeurs se sont déjà prononcés à ce sujet. Il n'y a même pas eu de question qui a été plus discutée que celle-là, lors des dernières élections. Nous avons dû reconnaître qu'il y avait des choses plus importantes que les droits sur le tabac, et que bien qu'il y avait eu augmentation de ce chef, cette augmentation nous était imposée en partie afin de nous protéger contre toute perte de revenu, par suite des changements effectués dans le tarif, et aussi afin d'encourager une industrie importante du Canada. Et je suis heureux de dire que le tabac canadien est aujourd'hui de plus en plus en usage parmi notre population, et qu'on en apprécie de plus en plus les excellentes qualités. J'ai pu démontrer à la population de la province de Québec, comme je le ferai partout ailleurs, que les droits sur le tabac ne constituent qu'un détail, et qu'il suffisait de parcourir toute la liste pour se convaincre que le gouvernement avait en réalité abaissé le chiffre des taxes. Et si jamais l'occasion se présente pour moi de discuter cette question devant mes électeurs, et qu'on me demande pourquoi nous avons augmenté les droits sur le tabac, je pourrai répondre: "Vous pouvez d'autant mieux acquitter ces droits que le gouvernement a fait beaucoup pour augmenter le bien-être de nos populations, et il est facile d'en voir entre autres la preuve dans la Nouvelle-Ecosse et dans ma propre circonscription". Je pourrai leur dire que si autrefois, du temps des conservateurs, ils cherchaient en vain à obtenir les mêmes facilités de transport par chemin de fer que dans les autres parties du Dominion, si dans ce temps-là les deux côtés bordant le littoral étaient dépourvus de chemins de fer, tout cela est maintenant changé. Nous pouvons maintenant traverser une partie de cette région en chemin de fer, et le temps